

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL00901T
INTITULÉ DE L'UE : Mémoire M2a
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	1 document présentant le projet de recherche dans le cadre du mémoire		100%	na
2				
3				
6				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1	1 document présentant le projet de recherche dans le cadre du mémoire		100%	na
2				

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL0A902T
INTITULÉ DE L'UE : Phonologie et morphologie : données et modèles
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Jean-Michel Tarrier
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Phonologie (Resp : J.-M. Tarrier) (50%)	1 dossier obligatoire	na	100% (de la thématique)	na
2					
3					
4	Morphologie (Resp : F. Montermini) (50%)	1 compte-rendu de lecture	na	20% (de la thématique)	na
5		1 dossier écrit avec présentation orale	na	80% (de la thématique)	
6					

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Phonologie (Resp : J.-M. Tarrier) (50%)	1 dossier obligatoire	na	100% (de la thématique)	na
2					
3	Morphologie (Resp : F. Montermini) (50%)	1 compte-rendu de lecture de 2 pages	na	20% (de la thématique)	na
4		1 dossier écrit obligatoire, avec présentation orale. En cas d'impossibilité, la présentation orale pourra être remplacée par un deuxième compte-rendu de lecture.	na	80% (de la thématique)	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOB902T
INTITULÉ DE L'UE : Syntaxe expérimentale
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Juliette Thuilier
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 examen pendant la période des examens	2h	40%	na
2	1 dossier	-	60%	
3				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 dossier	-	100%	na
2					

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOC902T**

INTITULÉ DE L'UE : **Temps et aspect : des langues à la cognition**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Myriam BRAS**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1				non
2	Epreuve écrite + dossier facultatif	1h30	100% Ou 60% écrit + 40% dossier	
3				

Contrôle terminal

	Durée	Coeff.	

Code	épreuves			Report de note à la seconde session
1				non
2	Epreuve en ligne + dossier facultatif	1h	100% Ou 60% écrit + 40% dossier	
4				

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL0D902T
INTITULÉ DE L'UE : Rythme et Cognition
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano
SESSION 1
Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1	Présentation orale d'article	20'	100%
2	(Resp Corine Astésano)			
3	(100%)			
				na

Contrôle terminal

Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1	NA	100%	na
2	(Resp : Corine Astésano)			
	Devoir maison à poster sur iris			
	(100%)			

UFR _____LLCE_____

Département _____Sciences du langage_____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOE902T**

INTITULÉ DE L'UE : **Sémiotique.**
Récit oral, structures narratives de la répétition

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **A. Zinna**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
épreuves				
4	Resp : A. Zinna (100%)	Examen par dossier	100 %	Na
5				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			

3	Resp : A. Zinna (100%)	Examen par dossier		100%	Na
4					

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOF902T**

INTITULÉ DE L'UE : **Cohérence du discours : interface sémantique
pragmatique**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Myriam BRAS**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
1				non
2	Epreuve écrite	1h30	50%	
3	Dossier		50%	

Contrôle terminal

Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session

1				
2		Epreuve en ligne	30'	50%
4		Dossier		50%

non				
-----	--	--	--	--

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____LLCE_____

Département _____Sciences du langage_____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SLOG902T**

INTITULÉ DE L'UE : **Neuropsycholinguistique**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Barbara Köpke**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
1		Examen sur table	1h30	100 %	na
2	Thème 1 B. Köpke 100%				
3					

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Thème 1	Examen sur table OU	1h30	100 %	na
2	B. Köpke 100%	Dossier à rendre	-		

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOH902T
INTITULÉ DE L'UE : Phénomènes de pragmaticalisation
RESPONSABLE(S) DE L'UE : J. Rebeyrolle
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Thème 1 (Resp : J. Rebeyrolle) (100%)	1 exposé oral + 1 document écrit	Oral : 20 minutes	100%	na
2					
3					

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves				
1	Thème 1 (Resp : J. Rebeyrolle) (100%)	1 exposé oral + 1 document écrit	Oral : 20 minutes	100%	na
2					

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : **SL00905T**

INTITULÉ DE L'UE : **Pratiques de la recherche 1**

RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Christiane Soum-Favaro**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
		épreuves		
1	Thème 1 (Resp : Ch Soum)	Attestation de présence à 10 séminaires	25%	na
2		2 comptes rendus de séminaire (au choix)	75%	
3				
5				
6				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			

1	Thème 1 (Resp : Ch Soum)	Attestation de présence à 10 séminaires		25%	na
2		2 comptes rendus de séminaire (au choix)		75%	
4					

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SL0906T
INTITULÉ DE L'UE : Anglais pour les SDL
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Daniel Hubert (correspondant L. Tanguy)

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
épreuves				
1	Participation au cours	-	20 %	na
2	Epreuve écrite	2 h	80 %	
3				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			

1		Participation au cours	-	20 %	na
2		Epreuve écrite	2 h	80 %	

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL00111T
INTITULÉ DE L'UE : Mémoire M2b
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Christiane Soum-Favaro
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Mémoire écrit et soutenance orale	20 min	100%	na
2				
3				
6				

Contrôle terminal

Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	Mémoire écrit et soutenance orale	20 min	100%	na
2				

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SL0A112T
INTITULÉ DE L'UE : Catégories et structures linguistiques de l'espace
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Dejan Stosic
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	(Resp : Dejan Stosic)	1 épreuve écrite	1h30	100%	na
2		OU			
3		1 dossier à rendre		100%	

Contrôle terminal

		épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code					
1	(Resp : Dejan Stosic)	1 épreuve écrite OU	1h30	100%	na
2		1 dossier à rendre		100%	

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
CODE DE L'UE : SLOB112T
INTITULÉ DE L'UE : Prosodie
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Corine Astésano
SESSION UNIQUE
Contrôle continu

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Prosodie	1 dossier	-	100%	na
2	(Resp : Corine Astésano				
3	(100%)				

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code		épreuves			
1	Prosodie	1 dossier	-	100%	na
2	(Resp : Corine Astésano				
4	(100%)				

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLOC112T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Sémantique : culture et cognition**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Régis Missire**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
	épreuves			
1	1 présentation orale		50 %	na
2	1 épreuve écrite pendant la période d'examen	1h	50 %	

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			
1				na
2	1 épreuve écrite	1h	100 %	

UFR _____LLCE_____

Département _____Sciences du langage_____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SL0D112T
INTITULÉ DE L'UE : Remédiation en milieu multilingue
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Barbara Köpke

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

			Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
		épreuves			
1	Thème 1 B. Köpke 100%	Exposé + participation orale	30 min	100 %	na
2					
3					

Contrôle terminal

			Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves				

1	Thème 1	Exposé + participation orale	30 min	100 %	na
2	B. Köpke 100%		-		

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **SLOE112T**

 INTITULÉ DE L'UE : **Dysfonctionnements langagiers**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Christiane Soum et Aurélie Pistono**

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1	1 épreuve écrite	1h30	100%	na
2				
3				
4				
5				
6				

Contrôle terminal

	Code	épreuves	Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
1		1 épreuve écrite	1h30	100 %	na
2		ou un dossier		100%	
3					
4					

UFR _____ LLCE _____

Département _____ Sciences du langage _____

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

CODE DE L'UE : SL00114T
INTITULÉ DE L'UE : Pratiques de la recherche 2
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Christiane Soum-Favaro

SESSION UNIQUE

Contrôle continu

		Durée	Coef f.	Report de note à la seconde session
		épreuves		
1	Thème 1 (Resp :Ch soum)	1 oral en février	40%	na
2		1 oral en mai	60%	
3				

Contrôle terminal

		Durée	Coeff.	Report de note à la seconde session
Code	épreuves			

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

1	Thème 1 (Resp :Ch soum)	1 oral en février		40%	na
2		1 oral en mai		60%	

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.